

Lundi 5 août 2024 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de curage du bras annexe de l'Oucherotte présentée par la commune d'Aiserey

Référence : 2024_18_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 22 juillet 2024, vous m'avez transmis du bras annexe de l'Oucherotte présentée par la commune d'Aiserey. Cette demande fait suite à la réunion sur site du 19 juillet 2024.

Les observations sur ce dossier se font à l'aune des dispositions du SAGE de la Vouge, révisé le 3 mars 2014, et du SDAGE RM 2022-2027.

Ce projet doit ainsi être compatible avec le SAGE au titre de :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Disposition IV-8 : Pérenniser les travaux de gestion de la ripisylve et la conservation des corridors biologiques.

Le dossier doit être également compatible avec le SDAGE RM 2022-2027 pour ce qui est de :

- Orientation Fondamentale 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Orientation Fondamentale n°2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Disposition 0-01 : Agir plus vite et plus fort face au changement climatique ;
- Disposition 2-01 : Mettre en œuvre la séquence « Eviter, réduire, compenser » ;
- Orientation Fondamentale n°8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Disposition 8-05 : Limiter le ruissellement à la source.

La CLE a noté les points suivants :

- La commune envisage de retirer un volume estimé de moins de 500 m³ de sédiments autour de l'île que forme un bras de l'Oucherotte ;
- Le faucardage et le curage se feront depuis un matériel flottant et par aspiration pour ce qui concerne l'extraction des sédiments ;
- Les sédiments seront déposés sur une parcelle agricole adjacente pour séchage avant épandage sur des terres agricoles.

La CLE de la Vouge donne un avis favorable au projet de curage du bras annexe de l'Oucherotte présentée par la commune d'Aiserey.

Toutefois, comme indiqué lors de la réunion du 19 juillet, à laquelle l'animateur a été convié, il conviendrait que pour limiter les phénomènes d'accumulation de sédiments du site, sur lequel il sera nécessaire d'intervenir plusieurs autres fois dans les années futures, que la vanne dite « des sirènes » soit restaurée, et intégralement ouverte une grande partie de l'année (en hautes eaux) afin de limiter ce phénomène. La CLE tient à rappeler que l'Oucherotte est une eau libre et, que dans ce cas, la société de pêche locale ne peut se prévaloir de conserver les poissons in situ et empêcher en conséquence le transit sédimentaire et biologique du cours d'eau.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à : M. le Maire d'Aiserey – Membre du bureau du SBV

